

Atout hasard...

Vol. 2 N° 1 Mars 2000

Bulletin d'information du Centre québécois d'excellence pour la prévention et le traitement du jeu

Sous la direction de Robert Ladouceur, Ph.D., Université Laval



Dans ce numéro :

- **Définitions**
- **Similitudes**
- **Double dépendance**
- **Références**
- **Ressource**

Saviez-vous que ?

Par rapport à la population générale, les joueurs excessifs sont plus enclins à fumer la cigarette.



 UNIVERSITÉ
LAVAL

Jeu excessif et toxicomanies

Plusieurs intervenants et chercheurs, de même qu'un nombre important de personnes ayant développé un problème de dépendance, s'entendent pour dire que le jeu excessif et les toxicomanies ont plusieurs caractéristiques communes. Ce numéro se consacre principalement à ces similitudes.

Définitions

Dès la première parution du manuel statistique et diagnostique (DSM-I) de l'American Psychiatric Association en 1952, la toxicomanie était reconnue comme un problème de dépendance. Pour sa part, le jeu excessif n'a été reconnu officiellement que près de 30 ans plus tard, lors de la parution du DSM-III en 1980.

Dans le DSM-IV publié en 1994, le jeu excessif est défini comme « une pratique inadaptée, persistante et répétée du jeu qui perturbe l'épanouissement personnel, familial ou professionnel ». La dépendance à une substance, quant à elle, se caractérise par « un ensemble de symptômes cognitifs, comportementaux et physiologiques, indiquant que le sujet continue à utiliser la substance malgré des problèmes significatifs liés à celle-ci » (1).

Similitudes

Bien que la définition du jeu excessif et celle de la dépendance aux substances semblent différentes, ces deux troubles possèdent certaines caractéristiques similaires. Les individus aux prises avec ces problèmes manifestent un désir intense de jouer

ou de consommer malgré les conséquences négatives que ces activités entraînent. Ils semblent également incapables de résister quand ils ont des occasions de jouer ou de consommer. L'examen approfondi des critères diagnostiques du DSM-IV permet de constater d'autres similitudes :

Préoccupation : Les joueurs excessifs aussi bien que les toxicomanes deviennent généralement très préoccupés par leur activité de jeu ou de consommation et consacrent beaucoup de temps à des activités connexes comme chercher de l'argent pour jouer ou acheter la substance;

Tolérance : Pour ces deux problèmes, on observe une forme de tolérance. Le toxicomane doit augmenter la dose ou la fréquence de consommation pour ressentir l'effet recherché alors que pour ce faire, le joueur doit parier des sommes d'argent de plus en plus importantes. Si la tolérance est de nature physique et psychologique chez le toxicomane, elle pourrait également avoir une composante physiologique chez le joueur;

Contrôle : La plupart des joueurs excessifs et des toxicomanes finissent par reconnaître qu'ils ont un problème. Bien que certains le minimisent, ces derniers vont souvent faire plusieurs tentatives infructueuses pour contrôler, diminuer ou arrêter le comportement problématique;

Sevrage : Les critères diagnostiques de ces deux types de problèmes font référence aux symptômes du sevrage. Chez le toxicomane, ceux-ci sont de nature psychologique et physique

(dans le cas de plusieurs substances), alors que chez le joueur, les symptômes rapportés sont de nature psychologique (agitation, impatience, irritabilité). Toutefois, les réactions psychologiques du joueur peuvent aussi avoir des répercussions physiques comme des problèmes gastriques, des maux de tête et divers autres malaises;

Poursuite de l'activité: Tant les toxicomanes que les joueurs excessifs continuent de jouer ou de consommer en dépit des nombreuses conséquences négatives. Dans le diagnostic de la dépendance à une substance, ce critère est explicitement mentionné, alors que pour le jeu excessif, on évalue plutôt la présence de comportements problématiques associés à la poursuite de l'activité : a) mentir à l'entourage pour cacher l'ampleur du problème, b) commettre des actes illégaux pour se procurer de l'argent pour jouer et c) mettre en péril ou perdre un emploi ou une relation importante à cause du jeu. Même si ces trois comportements ou conséquences ne font pas explicitement partie des critères diagnostiques de la dépendance à une substance, ils s'observent régulièrement chez les toxicomanes.

Double dépendance

En 1996, la province de Québec comptait approximativement 2,1 % de joueurs excessifs parmi sa population adulte (2), alors qu'environ 13 % des personnes présentaient des problèmes associés à l'alcool et qu'un pourcentage comparable de Québécois (entre 9,2 et 13 %) consommaient des drogues (3). Puisqu'il existe de nombreuses similitudes entre ces problèmes, est-il fréquent de retrouver une dépendance à la fois au jeu et à une substance ?

Les chercheurs évaluent qu'entre 10 % et 33 % des toxicomanes en traitement sont aussi des joueurs excessifs. D'après une étude récente effectuée auprès de la clientèle des

Centres Domrémy Mauricie / Centre du Québec (N=318), 12 % des alcooliques ou toxicomanes présentent aussi un problème de jeu excessif (4). La dépendance à une substance semble encore plus présente chez les joueurs excessifs en traitement puisque certains auteurs dénombrent entre 38 % et 71 % de joueurs aux prises avec des problèmes de toxicomanie. Toutefois, ces individus sont issus d'une population clinique fréquentant des centres de traitement pour leur problème de dépendance, ce qui pourrait expliquer ces pourcentages élevés. L'ampleur de la « double dépendance » chez une population non-clinique est inconnue, mais elle pourrait être moins importante.

Il peut être hasardeux de négliger la possibilité d'une « double dépendance » au moment de l'évaluation des toxicomanes et des joueurs excessifs, compte tenu des similarités entre ces dépendances et des conséquences qu'un double diagnostic peut avoir sur le traitement. À titre d'exemple, l'efficacité d'un traitement lié spécifiquement au problème de jeu pourrait être réduite si le joueur présentait également une autre dépendance non identifiée et non traitée. Il importe donc de considérer ces éléments quand vient le temps d'évaluer et de traiter les individus aux prises avec ces problèmes.

Références

1. American Psychiatric Association (1994). *Diagnostic and statistical manual of mental disorders (4e éd.)*. Washington, DC : Auteur.
2. Ladouceur, R., Jacques, C., Ferland, F., & Giroux, I. (1999). Prevalence of problem gambling : A replication study 7 years later. *Canadian Journal of Psychiatry*, 44, 802-804.
3. Comité permanent de lutte à la toxicomanie (1999). *Le point sur la situation de la toxicomanie au Québec*. Mtl : Auteur.
4. Domrémy Mauricie / Centre-du-Québec (1998). Jeu pathologique et toxicomanie. *Info-toxico*, 10 (2), 1-2.

Ressource

L'ACEF (Association Coopérative d'Économie Familiale) est un organisme qui offre une analyse budgétaire aux personnes aux prises avec des difficultés financières. L'association peut aider les personnes ayant un problème de jeu à organiser leur budget. Pour connaître le numéro du bureau de l'ACEF le plus près de chez vous, communiquez avec l'Office de la protection du consommateur au 1-888-672-2556 ou bien consultez le site web du Réseau de protection du consommateur : (<http://www.consommateur.qc.ca/>).

Prochain numéro

Le prochain numéro de *Atout hasard...* présentera différentes approches utilisées dans le traitement du jeu excessif.

Notes

Commentaires ou suggestions ?
Centre québécois d'excellence pour la prévention et le traitement du jeu, École de psychologie, Université Laval, Québec, G1K 7P4.



Pour nous rejoindre:

Montréal: (514) 524-1333
Télécopieur: (514) 524-6836
Québec: (418) 656-5389
Télécopieur: (418) 656-3646
Courriel: Jeux@psy.ulaval.ca

<http://www.psy.ulaval.ca/~jeux>